



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enfants

Question écrite n° 68815

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'augmentation du nombre d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté dans les pays économiquement développés. Selon le dernier rapport du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), intitulé « Les enfants de la récession », depuis 2008, la pauvreté infantile a progressé dans 23 des 41 pays sur lesquels portait l'étude. Dans des pays tels que la Croatie, la Grèce, l'Irlande, l'Islande et la Lettonie, le taux d'enfant vivant sous le seuil de pauvreté a augmenté de 50 %. En France, entre 2008 et 2012, 440 000 enfants sont passés sous le seuil de pauvreté (60 % du revenu annuel médian). Ces résultats inquiétants nous parviennent alors même que depuis les difficultés économiques de 2008 la plupart des pays de l'Union européenne ont procédé à des coupes budgétaires, notamment en matière de protection sociale. Le rapport de l'UNICEF témoigne de l'impact négatif de ces choix politiques sur les conditions de vie des enfants, particulièrement dans les pays les plus touchés par la crise. C'est en effet dans les pays méditerranéens que ces politiques ont eu les conséquences les plus évidentes : environ un enfant sur trois vit désormais sous le seuil de pauvreté en Espagne, en Italie, et en Grèce. La situation est également catastrophique en Islande : un enfant sur 10 était considéré comme pauvre en 2008 ; quatre ans plus tard, c'est près d'un tiers des enfants qui le sont. Le rapport de l'UNICEF nous rappelle donc à quel point la force des politiques de protection sociale est un facteur déterminant dans la prévention de la pauvreté. Au regard de ces éléments, et suite aux débats suscités par la modulation des allocations familiales en fonction des revenus, il attire son attention sur la nécessité de conserver un modèle de protection sociale universel et protecteur pour l'ensemble de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68815

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9397

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)